

BILLS.—*Suite.*8.—*Banque consolidée du Canada.*

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu 1re fois, 52. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 66. Rapporté avec un amendement et amendement agréé, 73. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 73. Rapporté des Communes avec divers amendements, 134-5. Amendements agréés par les Communes, 137. Sanctionné, 223.

9.—*Banque chartrée de Londres et de l'Amérique du Nord.—Incorporation.*

Reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 169. Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 195. Sanctionné, 224.

10.—*Banques incorporées insolubles.—Liquidation.*

Reçu et lu 1re fois, 112. 2e lecture remise, 116. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 129. En comité, rapporté sans amendement, 140. Lu 3e fois et passé, 141. Sanctionné, 223.

11.—*Banque de Londres et du Canada.—Amendement.*

Reçu et lu 1re fois, 172. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 184. Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé, 207. Sanctionné, 224.

12.—*Banque St. Jean-Baptiste.—Amendement.*

Présenté par l'honorable M. Trudel et lu 1re fois, 61. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 70. Rapporté du comité avec un amendement, amendement agréé, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 114. Passé par les Communes sans amendement, 167. Sanctionné, 224.

13.—*Banque St. Laurent, (Banque Standard du Canada.)—Amendement et changement de nom.*

Reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 169. Rapporté avec amendements, amendements agréés, lu 3e fois et passé, 193. Renvoyé aux Communes, 193. Amendements agréés par les Communes, 221. Sanctionné, 224.

14.—*Billets de la Puissance—Extension des Actes à la Colombie-Britannique, à l'Île du Prince-Edouard et à Manitoba.*

Reçu et lu 1re fois, 122. Lu 2e fois, 125-6. 42e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 126. Sanctionné, 222.

15.—*Canal Desjardins.*

Reçu et lu 1re fois, 172. Lu 2e fois, 42e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 184. Sanctionné, 224.

16.—*Chambres de Commerce en Canada.—Amendement.*

Reçu et lu 1re fois, 161-2. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 169. Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 195. Sanctionné, 224.